Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-28_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°28-2026

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.5721-2 et L.5711-1 et suivants,
Considérant le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 22 mars 2026,
Considérant que la commune est membre de syndicats mixtes et, qu'à ce titre, l'assemblée délibérante doit désigner les délégués appelés à siéger au sein des comités syndicaux suite au renouvellement général du conseil municipal,
Considérant que le nombre de délégués est fixé par les statuts des syndicats mixtes,
Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue,
Considérant les candidatures reçues,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués au sein du Syndicat mixte de protection du littoral breton appelé Vigipol.

DESIGNE les délégués au sein du Syndicat mixte Vigipol (selon statuts du 20 février 2026) comme suit :

Délégué(s) titulaire(s)		Délégué(s) suppléant(s)	
Nombre	Nomination	Nombre	Nomination
1	David GAILLARD	1	Clément BERNARD

PRECISE que le délégué suppléant siège avec voix délibérative uniquement en cas d'absence ou empêchement du titulaire, sans qu'il soit nécessaire pour ce dernier de lui donner un pouvoir.

PRECISE que la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-28_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°28-2026

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués au sein du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

DESIGNE donc les délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor comme suit :

Délégué(s) titulaire(s)		Délégué(s) suppléant(s)	
Nombre	Nomination	Nombre	Nomination
3	Jérôme KERHARDY Jean-Luc VAULAY David GAILLARD	3	Hervé BUREL Jean-Marie BENIER Simon GUYOMARD

PRECISE que la durée du mandat des délégués est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Loïc BARBOT

La secrétaire de séance

Karine GUGUEN